

# LE PEUPLE LE SOUVERAIN

## JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

**Prix d'abonnement** (Payable d'avance):

	Lyon.	Provence.	Départem.
3 mois,	8 fr.;	10 fr.;	12 fr.
6 mois,	15 fr.;	19 fr.;	22 fr.
Un an,	30 fr.;	36 fr.;	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C<sup>ie</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 1<sup>er</sup> Nivôse an LVII.

(De l'ère chrétienne, 21 décembre 1848.)

### Prétentions ridicules de la Réaction.

Le *Courrier de Lyon* doit savoir depuis longtemps que la presse sérieuse n'a nullement envie d'entrer en polémique avec lui. Ce journal, soutien et défenseur intrépide de tous les systèmes de corruption qui ont exploité la France pendant dix-huit années, est suffisamment connu dans le pays, et il n'est pas nécessaire de répondre aux forfanteries presque toujours ridicules qu'il se permet, lorsqu'il croit que le règne du privilège et des abus a repris son cours, ou que le moment est venu pour les siens de ressaisir un pouvoir échappé de leurs mains débiles. Ce n'est donc pas pour la population lyonnaise que nous venons relever aujourd'hui les erreurs, les sophismes qui pullulent dans cette feuille réactionnaire, doublement grossière et bien incomplète d'autres journaux de la capitale. D'après cette feuille, l'Assemblée nationale doit être immédiatement dissoute, ou plutôt son mandat est expiré du jour où l'élection du président sera validée; il faut laisser à une Assemblée législative le soin d'interpréter la Constitution, en faisant les lois organiques.

Nous ferons observer aux royalistes lecteurs ou patrons du *Courrier*, que l'Assemblée nationale, expression réelle de la majorité du pays, a été nommée par la nation pour donner une constitution à la République française, proclamée sur les barricades de Février; que cette Assemblée constituante, en vertu de la souveraineté dont le peuple l'a revêtue, a décidé qu'elle ferait des lois organiques, explicatives et annexes indispensables de certains articles de la constitution, qui, sans ces lois, resterait imparfaite; qu'à la constitution seule appartient le droit d'interpréter sa pensée et de faire connaître le véritable sens qu'elle a entendu et entend donner aux articles en question. La Constituante pouvait, devait même en quelque sorte, achever son œuvre avant de faire procéder à l'élection du président, et si elle en a décidé autrement, c'est qu'elle a compris que le provisoire nuisait à l'industrie et au commerce; c'est qu'elle a espéré que le pays, connaissant enfin l'homme qui serait chargé de diriger le gouvernement du vaisseau de l'Etat pendant quatre années, la confiance pourrait renaitre et que la reprise des affaires ramènerait enfin le calme et l'abondance, dont le besoin se fait partout sentir. Voilà le motif qui a guidé l'Assemblée nationale, et personne ne pourra, sans aucun doute, lui contester l'omnipotence qu'elle tient, à un plus haut degré même que le président, du suffrage universel.

La France a chargé ses premiers mandataires du soin de faire une constitution républicaine, et c'est à la condition qu'il obéira à cette constitution que le président a été élu. Cette constitution porte que la même Assemblée procédera à la discussion des lois organiques; ce serait violer le pacte fondamental, attaquer la République dans sa base et attenter à la souveraineté du peuple, dont cette Assemblée est investie, que de lui contester ses droits, de vouloir limiter son mandat, et d'en demander la dissolution.

En voilà assez sur ce sujet, faisons maintenant connaître aux démocrates qui ont jugé convenable de donner leurs voix au citoyen Bonaparte, comment la réaction interprète leur vote et quel parti elle espère en tirer. Voici ce qu'on lit dans la feuille citée plus haut :

Que le citoyen Bonaparte et ses amis y prennent garde! l'éclatante et solennelle manifestation électorale qui vient d'avoir lieu n'est pas seulement un hommage rendu à un nom illustre: ce n'est pas, hormis les exceptions qu'il faut se garder de confondre avec la règle, un témoignage de dévouement personnel au candidat qui a triomphé.

Avant tout, c'est l'expression d'un besoin d'ordre et de conservation. C'est une énergique protestation contre la révolution de Février, contre les hommes et les doctrines auxquels elle a donné le pouvoir; c'est par ces seules considérations qu'on peut expliquer l'immense majorité qui s'est ralliée autour de l'urne du scrutin.

Une protestation contre notre glorieuse révolution de Février!

Patriotes du Rhône et de la France, répondez: Est-ce là ce que vous avez entendu faire par votre vote du 10 décembre?

Non, sans doute, n'est-ce pas? Vous avez applaudi à la victoire de nos frères de Paris, et en votant pour Louis Bonaparte, vous n'avez pas voulu déverser le blâme sur le patriotisme et le courage de ces héros de la liberté. Le *Courrier* ment, ou il ne vous connaît pas.

Comme on le voit, les monarchiens n'ont pas l'habitude de s'arrêter en chemin, et si on leur cède un pouce de terrain, ils en prennent un pied. Nous voulons voir le président à l'œuvre avant de le juger; nous avons à l'avance, et plus d'une fois, exprimé les craintes que nous inspirait l'élection du citoyen Bonaparte. Cependant nous ne pouvons croire qu'il se laisse prendre au piège grossier qu'on lui tend et qu'il passe par les exigences de ces hommes qui veulent le faire servir d'instrument à leurs projets liberticides. La France ne manque pas de

capacités du premier ordre, et l'élu de la démocratie, en prenant ses ministres dans les rangs de nos amis, fera acte de bonne politique; mais si, par malheur, cédant aux conseils perfides des ennemis de la patrie, il allait recruter son ministère parmi ces gens tarés des monarchies déchues, ah! le peuple est bon et généreux, mais il ne pardonnerait jamais à cette insulte qui serait faite au pays par son premier mandataire. Qu'il y réfléchisse murement, il y va de son intérêt, de son honneur autant que du repos de la France!

### Encore quelques jours de trêve.

Chaque jour nous enregistrons, sans aucuns commentaires, les listes de ministres qui circulent et dont on annonce la promulgation comme devant être le premier acte politique du président.

Encore quelques jours, et toute incertitude à cet égard aura cessé.

Nos lecteurs ont compris et apprécié la réserve que nous nous sommes imposée depuis le jour où le résultat du scrutin a été pour nous un fait constant, sinon encore officiel. Cette modération, ce silence, personne n'a pu l'attribuer au découragement ni à la peur; c'est un hommage que nous avons cru devoir rendre à ceux de nos amis, de nos frères qui, en ne votant pas avec nous, ont pu cependant déposer dans l'urne un bulletin consciencieux. A ceux-là nous voulons pouvoir dire que si, plus tard, nous sommes appelés à combattre la politique du citoyen Bonaparte, nous ne l'aurons pas fait d'après un parti pris à l'avance ni dans un esprit de haine aveugle et irréconciliable.

Devant la justice, on fait serment de parler sans haine et sans crainte; nous aussi, nous allons avoir à juger, et nous voulons qu'il soit bien établi à l'avance que nous jugerons sans passion.

Ceux qui nous connaissent plus à fond savent que nous ne désertons pas notre poste, c'est comme républicains et comme républicains socialistes que nous resterons sur la brèche, et nous croyons être aussi dignes de la sainte cause que nous défendons, aussi fidèles à notre noble drapeau dans la trêve que nous observons, que nous le serons demain peut-être dans nos attaques.

Si on doit ajouter foi à toutes les nouvelles qui nous arrivent, notre inaction ne durera pas longtemps, et toute illusion tombera bientôt devant les choix et les actes qu'on nous annonce.

Si la République n'a pas porté ses fruits, si elle a laissé le travailleur aussi exploité, aussi misérable qu'elle l'avait trouvé, ce n'est pas, qu'on le sache bien, parce qu'elle a ébranlé les bases de l'ordre établi, mais parce que le courage et la foi ont manqué à ceux entre les mains de qui la France avait remis ses destinées, c'est parce que la vieille société décrépite et lézardée a pu espérer se reconstituer, c'est parce que le socialisme n'a pas été appliqué.

Laissons se réveiller toutes ces vaines espérances; laissons ce cadavre du vieux monde galvanisé par un nom magique s'agiter dans son sépulcre dont il ne sortira pas; le temps marche et rien ne peut l'arrêter; ce qui paraît un pas fait en arrière à nos faibles yeux, est un progrès dont le sens nous échappe.

Si ces vérités qui brillent à nos yeux d'une clarté toute divine n'arrivent pas au cœur de ceux qui prétendent diriger le pays, c'est que Dieu, en les frappant de cécité, a voulu ajouter une expérience de plus à toutes celles que nous avons faites, c'est qu'il a cru qu'il y avait encore quelque vieille arme à user dans l'arsenal du passé, quelques dernières illusions à faire évanouir.

L'avenir n'appartient maintenant qu'à celui qui, rompant avec toutes les traditions d'un passé condamné par les fruits qu'il a portés, entrera résolument dans la voie des réformes profondes et radicales, et se donnera pour mission de compléter la Révolution de 93 par la Révolution de 1848, en effaçant jusqu'au dernier vestige des privilèges, que n'a pu secouer encore la démocratie.

Cet homme, nous l'attendons; cet homme, quel qu'il soit, nous le bénissons, si Dieu nous l'envoie comme un nouveau Messie; mais hors de cette voie que la justice humaine et divine a tracée, il n'y aura pour quiconque ni paix, ni trêve, ni stabilité.

### Élection du Président de la République.

Voici les résultats définitifs connus jusqu'à ce jour :

Louis-Napoléon,	5,500,175
Cavaignac,	1,369,265
Ledru-Rollin,	177,587
Raspail,	50,605
Lamartine,	8,208

Ombres sacrées de 1832, 34 et 48, sortez de vos tombes et faites cortège au citoyen Bugeaud, nommé représentant du

peuple par la Charente-Inférieure! Cette fois du moins le suffrage universel ne nous a pas trahis, et s'il voulait bien nous donner M. de Genoude, le grand docteur carlovingien, et le citoyen Guizot, que Février a destitué si brutalement, la République aurait chambrée complète... pour la monarchie.

(Réforme.)

### L'Évangile et la Situation.

Alors Jésus prenant la parole, leur dit: Prenez garde que personne ne vous séduise;

Car plusieurs viendront sous mon nom, et diront: Je suis le Christ, et ils en séduiront un grand nombre.

Lorsque vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres, ne craignez point, car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin.

Car les nations s'élèveront contre les nations, et les royaumes contre les royaumes; il y aura partout des tremblements de terre et des famines, et ce ne sera là que le commencement des douleurs.

Pour vous, tenez-vous alors sur vos gardes, car on vous livrera aux tribunaux, on vous flagellera dans les synagogues, et on vous fera comparaître, à cause de moi, devant les gouverneurs et les rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux.

SAINT MARC.

### Encore du provisoire.

Après avoir poussé en avant le citoyen Bonaparte, les légitimistes veulent le renverser. Ils y arriveraient facilement s'ils persuadaient à l'Assemblée de se dissoudre immédiatement.

Quel serait le résultat de cette dissolution? De changer le caractère de la nomination du président, de le rendre tout de suite provisoire.

Car du moment qu'une nouvelle assemblée serait convoquée sans que le nouveau président ait eu le temps de s'asseoir, toute confiance, toute stabilité serait ajournée; la situation resterait pendante jusqu'à l'élection de la chambre future. Le président Bonaparte, malgré ses cinq à six millions de voix, se trouverait immédiatement frappé d'incapacité, et passerait à l'état de fonctionnaire transitoire.

### LE SOCIALISME AU CANADA.

Le *Canadien*, journal de Québec, nous donne un nouveau témoignage de ses sympathies pour les idées sociales, et de son vivant souvenir de la mère-patrie. Il applaudit au banquet anniversaire de la naissance de Fourier, dont il reproduit entièrement le compte-rendu, les toast et les discours.

Nous accueillons avec joie cette touchante manifestation qui nous vient de l'ancienne capitale fondée sur le Saint-Laurent par nos compatriotes, au commencement du dix-septième siècle.

Le *Canadien* qui, en souvenir de la mère-patrie, conserve cette noble devise: *Nos institutions, notre langue et nos lois*, pourra y ajouter le nouveau cri de ralliement que la grande voix du peuple a proclamé le 24 Février: ASSOCIATION! (D. pacifique.)

### De l'amélioration de la production animale.

La question de la production agricole est une des plus graves de l'exploitation du sol. Tout le monde sait de quelle importance est, surtout pour le peuple, la production de la viande en abondance et à bon marché; cependant rien n'est plus méconnu que les bons principes de multiplication et de perfectionnement du bétail en France.

L'Etat a manqué de prévision lorsqu'il n'a pas fait étudier à fond les moyens de perfectionner nos races diverses d'animaux propres à la boucherie, lorsqu'il n'a pas fait examiner avec soin les autres espèces d'animaux domestiques dans diverses parties du globe, et inconnues en France.

Lorsqu'il a été question d'arts, de curiosités, d'embellissements, on n'a rien négligé, ni dépenses, ni études faites par des hommes spéciaux et savants, qui ont admirablement rempli leurs missions; et l'on a laissé à l'état de problème le point le plus capital, non-seulement pour la subsistance du peuple et sa santé (la consommation de la viande rend l'homme plus fort, plus robuste et mieux portant), mais encore pour la richesse et la puissance de la nation.

On dira peut-être que l'Etat a fait déjà des essais; nous le savons; nous savons ce qu'ils ont coûté aux contribuables, comme aussi nous n'ignorons pas quels en ont été, quels pouvaient en être les résultats. Comment, en effet, ont été faits ces essais? Sur quelle base ont-ils reposé? Les plus simples éléments de la science du perfectionnement des animaux ont-ils été appliqués? En examinant les moyens employés, la marche suivie, on reste convaincu que le gouvernement ignore complètement la question qu'il cherche à résoudre; aussi a-t-on eu pour résultat de folles dépenses d'un côté, les déceptions, l'insuccès de l'autre. L'argent des contribuables a été dépensé inutilement, sans être plus avancés sur le perfectionnement des animaux; nous n'avons seulement pas quelques notes pour nous diriger. Depuis vingt ans surtout que l'Etat fait des expériences sur des animaux de races étrangères, n'aurait-il pas dû faire publier des instructions pour éclairer les éleveurs sur ce point capital de leur industrie?

On sait que le gouvernement a créé, il y a peu d'années, des concours pour les animaux de boucherie, eh bien ! croirait-on que l'administration donne aux éleveurs, dans ces concours, un livre sur les races des animaux de l'Angleterre, tandis qu'il n'y en a pas une seule qu'elle ait fait étudier en France, suivant de bonnes lois de science élémentaire pratique à la portée de tout le monde. Aussi vous dit-on tous les jours que rien n'est plus rare chez nous que les véritables connaisseurs de bestiaux. Cela s'explique : l'Etat n'a rien fait pour en vulgariser les connaissances.

Le citoyen Richard, représentant du peuple, s'est préoccupé vivement de cette question. Aussi, afin de signaler les abus qui existent, et les réformer énergiquement, il a présenté à l'Assemblée un projet de loi formulé comme il suit :

Article premier. Il sera formé une commission permanente pour l'étude sérieuse des moyens de perfectionner nos animaux de boucheries et nos races diverses de chevaux.

Art. 2. Cette commission, de quinze membres au moins, sera composée de cultivateurs praticiens, de membres de l'Institut (section d'agriculture et de zoologie), de membres de la Société Nationale et centrale d'agriculture et de la Société Nationale et centrale de médecine vétérinaire.

Art. 3. Cette commission soumettra ses travaux chaque semestre au ministre de l'agriculture, qui leur donnera la plus grande publicité.

Art. 4. Le ministre de l'agriculture fera publier des livres élémentaires à la portée des cultivateurs, pour les éclairer sur la multiplication et le perfectionnement des animaux domestiques et les fera répandre dans toutes les communes de la République.

Voilà un projet de loi qui indique des mesures de facile exécution.

Nous aimons à signaler les réflexions suivantes que l'auteur de ce projet de loi fait relativement à nos races chevalines :

« Depuis deux siècles, dit le citoyen Richard, la France se plaint de ce que nos races chevalines ne répondent pas convenablement aux besoins de la consommation. Les chevaux de guerre surtout ont été de tout temps un sujet de contestation permanente. Il y a plus de vingt-cinq ans que nous entendons le ministre de la guerre dire à la tribune que le perfectionnement du cheval, dirigé par une administration spéciale qui a dépensé des sommes énormes, est mal compris et mal dirigé, et le ministre de l'agriculture soutient le contraire. Cependant, nous avons dépensé ou fait dépenser des centaines de millions pour perfectionner le cheval de troupe.

« Quels résultats avons-nous obtenus ? Nous le demandons aux citoyens ministres de l'agriculture et de la guerre. La prospérité de notre industrie agricole comme la force de notre armée exigent que cette question soit définitivement étudiée et résolue. L'incertitude, sur ce point, aurait dû disparaître depuis longtemps.

« On disait, avant 1815, que la guerre avait été un obstacle au perfectionnement des races ; mais, depuis cette époque, nous avons eu trente-trois ans de paix absolue. Nous avons bien dépensé du temps et de l'argent ; sommes-nous plus avancés ? »

Nous espérons que l'Assemblée nationale prendra en considération le projet de loi du citoyen Richard ; car il importe qu'elle étudie cette grave question qui intéresse le bien-être du peuple qui l'a élue, qui a tant souffert de privations, qui souffre encore, paie les impôts et attend toujours.

## SOUSCRIPTION

### En faveur de la famille de ROBERT BLUM.

(2<sup>e</sup> liste.)

Les citoyens Moncharmont, 50 c. ; Benoit Jeannin, 15 c. ; un anonyme, 40 c. ; Faclot, 25 c. ; Mme Rivollier, 15 c. ; Olivier, 50 c. ; Mme Olivier, 50 c. ; Martel, 25 c. ; Perrit, 25 c. ; Matheron, 20 c. ; G..., 15 c. ; B..., 15 c. ; Teste, 50 c. ; Etievau, 25 c. ; Corbeau, 25 c. ; Traqueret, 25 c. ; Bertrand, 25 c. ; Menoux, 25 c. ; Bénard, 25 c. ; Onde, 15 c. ; Blondel fils, 10 c. ; Riaton, 20 c. ; S..., 30 c. ; Prévot, 25 c. ; Un socialiste, 50 c. ; Guinaud (N.), 50 c. ; Rougemont, 25 c. ; Coquet, 20 c. ; Coquet, 20 c. ; Guignard (Ant.), 50 c. ; Perraud, 50 c. ; Gerbaud, 25 c. ; Constant, 25 c. ; Julien, 50 c. ; Rivoin, 20 c. ; Dubost, 25 c. ; Luyon, 25 c. ; Bonnet, 50 c. ; Un anonyme, 25 c. ; Latrelle, 25 c. ; Martin, 50 c. ; le club de la rue du Bœuf, 1 fr. 50 c. ; Rivoire, 50 c. ; Louis Sénard, 40 c.

Total 14 fr. 30 c.

Report de la première liste, 17 fr. 60 c.

Total : 31 fr. 90 c.

Lyon, le 19 décembre 1848.

Citoyen Rédacteur,

Pendant que nos monarchistes fulminent contre le socialisme, eux qui le voulaient jadis, mais sans doute pour le faire tourner au bénéfice de la bourgeoisie, puisqu'ils le préconisaient soit dans les banquets, soit dans des cours.

Le général Bugeaud ne portait-il pas un toast, dans un banquet phalanstérien, aux armées industrielles qui devaient remplacer celles destructives des soldats. Le professeur Blanqui ne faisait-il pas murmurer son auditoire, lorsqu'il parlait avec enthousiasme de la théorie agricole et industrielle de Fourier.

Je le répète, c'est quand ces utopies de l'ancien ordre de choses orient anathème aux socialistes, que le peuple intelligent s'enquiert sérieusement des moyens de s'organiser en société où le capital n'absorbera pas les bénéfices de la production. Déjà, plusieurs maisons de détail sont fondées par des ouvriers associés ; mais ces associations paraissent très restreintes au citoyen Bouvard, qui me faisait, dernièrement, part de réflexions fort judicieuses, et qui, se réalisant, seraient le signe de l'émancipation des travailleurs. Suivant cet ouvrier intelligent, les associations ne devraient pas être seulement l'œuvre de quelques centaines d'individus, mais de cinquante mille, de cent mille, et chaque membre ferait un versement de 50 centimes par mois, ce qui produirait, dans le premier cas, 25,000 francs par mois ; dans le second, 50,000 fr. au moyen desquels il serait établi, chaque mois, un ou plusieurs magasins d'objets de première nécessité, où ces objets seraient livrés à la consommation en bonne qualité et à bon marché. Le citoyen Bouvard ne voudrait pas qu'on s'en tint là en core des bénéfices réalisés, il désirerait qu'on en fit une réserve pour le soulagement des ouvriers sans travail et infirmes, afin qu'ils ne soient plus dépendants de cette bourgeoisie qui leur fait de si dures conditions d'existence. De plus, qu'à mesure de succès, la cotisation des membres de l'association augmente ; ainsi, que de 50 centimes elle fut mise à 1 franc, puis à 1 franc 50 cent., même 2 francs, afin que l'association s'empare du négoce en grand.

Je le sais, pour atteindre ce but, il faut que la classe ouvrière ait foi en l'association, et se débarrasse de tous préjugés, et aussitôt qu'elle voudra, elle pourra vivre de cette vie d'indépendance et de bien-être ; car, en elle sont les éléments de réussite ; qu'elle veuille, je le répète, et les impossibles ne seront que des mots, le possible deviendra une réalité. A. M.

## BOURSE DE PARIS DU 19 DÉCEMBRE.

Tout le monde a tenu fait et voyait le cours de 80 fr. ; c'est

pour cela qu'on ne l'a pas fait. Les banquiers et les porteurs intelligents ont pris les devants, après 15 fr. de hausse en quinze jours.

Le parquet ouvre comme hier à 79 75 ; les vendeurs veulent tous réaliser à la fois. La rente tombe à 76 25 pour fermer à 76 50 fin courant, et au comptant. C'est une baisse de plus de 3 fr.

La réaction est toute naturelle, et les acheteurs qui se battaient pour entrer dans le palais des profits et pertes, n'ont pu arrêter la dépréciation des cours, non plus que les 150,000 fr. d'escomptes. Le public devient joueur et fou, il méritait cette petite leçon.

On se rappellera qu'en juillet dernier la rente est tombée de 80 à 70 fr.

La banque de France, de 1,790, tombe à 1,720.

Le 3 0/0, de 48 40, tombe à 46 25, pour finir à 46 50, soit 2 fr. de baisse.

Les chemins de fer sont légèrement entraînés par la chute des fonds publics. Orléans, de 745, perd 15, à 720 ; Avignon-Marseille, de 200, arrive à 185 ; le Nord, de 395, descend à 390.

Le marché est lourd, à cause des bénéfices qui ont été réalisés. On craint une plus grande baisse.

— Ces joueurs intrépides, ces tripoteurs de haut lieu, comme ils s'amuse ! et dire que c'est le travailleur qui paie tout cela.

## ASSEMBLÉE NATIONALE. — BRUITS DE COULOIRS.

SALLE DES PAS-PERDUS. — La commission chargée du dépouillement des procès-verbaux concernant l'élection du président de la République, en a reçu jusqu'à ce jour 77 ; il lui en reste par conséquent à recevoir 9, y compris ceux de la Corse, qui n'arriveront pas avant jeudi. La proclamation du président ne pourra avoir lieu vraisemblablement avant samedi.

— M. de Pumat a été nommé président et M. Hervieux, secrétaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à secourir des diverses industries qui se rattachent à la fabrication des voitures.

## Actes Officiels.

On lit dans le *Moniteur* :

« Il est très vrai que le citoyen président du conseil a fait, dans l'armée de mer, une promotion pour laquelle il n'a pu forcer la main du ministre de la marine, c'est celle qui élève le citoyen capitaine de vaisseau, Verhinae, au grade de contre-amiral. En effet, cette promotion a dû être contresignée par le citoyen ministre des affaires étrangères. Quant à la promotion dont parle un journal, et qui paraît aujourd'hui au *Moniteur*, elle n'a été présentée que ce matin au président du conseil, qui s'est empressé de la signer sur l'initiative on ne peut plus spontanée du ministre de la marine. »

— Par un arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 18 courant, le citoyen vice-amiral Baudin a été élevé au grade de grand-croix de la Légion d'Honneur.

— Par un autre arrêté de même date, ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur les citoyens Bitteau (François), sous-commissaire de marine de 1<sup>re</sup> classe ; Bérard (Joseph), id. ; Tourneur (Michel), lieutenant de vaisseau ; Périgot, id. ; Morier, id. ; Juin, enseigne ; Gaussin, ingénieur hydrographe de 3<sup>e</sup> classe ; Bellagamba, maître de cabotage.

— Par un autre arrêté du chef du pouvoir exécutif, différentes promotions ont eu lieu dans le corps de la marine.

— Le *Moniteur* de ce jour contient également diverses nominations de préfets et de sous-préfets.

## (Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 19 décembre 1848.

On dit que le citoyen Odilon Barrot a annoncé pour un jour très-prochain, la publication d'un manifeste officiel du ministère de la présidence. Il aurait même assuré que cette pièce ne laisserait aucun doute sur les intentions exclusivement républicaines du citoyen Bonaparte et de son cabinet. Nous voulons bien l'espérer, sans y croire ; car il ne lui suffira pas de professer des principes républicains, il faudra qu'il les mette en pratique, et surtout qu'il se pose nettement en présence de l'Assemblée nationale actuelle et du décret qui lui a confié le soin de compléter le code constitutionnel républicain.

— Nous nous empressons de transmettre, tel que nous l'avons recueilli auprès de personnes quasi-officielles, le bruit que l'amnistie est proposée par le pouvoir nouveau, le lendemain de la proclamation du président de la République. On ne paraît pas encore fixé sur l'étendue de cette mesure.

— Le citoyen Tocquéville vient d'être invité par message du citoyen Bonaparte à continuer de remplacer, à Bruxelles, le gouvernement français dans les conférences relatives aux affaires d'Italie.

— On annonce le retour, en vertu d'un congé, du citoyen Félien Malleville, chargé d'affaires de France à Lisbonne.

— Le futur ministère paraît devoir être définitivement composé de la manière suivante :

Les citoyens Odilon Barrot, président du conseil, ministre de la justice et des cultes ; Malleville, ministre de l'intérieur ; Drouyn de Lhays, affaires étrangères ; le général Rulhière, guerre ; Tracy, marine ; Passy, finances ; Léon Faucher, travaux publics ; Falloux, instruction publique ; Bixio, commerce.

— On dit que les trois candidats qui seront présentés pour la vice-présidence sont les citoyens général Bedeau, Dufaure et Lamartine.

— Chacune des feuilles qui ont patroné la candidature du citoyen Bonaparte, commence à prendre sa couleur favorite. C'est qu'au moment du partage, il s'est trouvé plus d'ambitieux que de places, et que les mécomptes n'ont pas tardé à succéder aux illusions et à la cupidité ; alors la *Liberté* qui paraissait surtout dévouée à l'homme, lui est devenue hostile par suite des combinaisons ministérielles qui la mettent à l'écart ; l'*Événement* lui-même, dissimule assez mal ses tendances royalistes derrière la lettre adressée par Al. Dumas au citoyen Napoléon. Quant au journal *l'Assemblée nationale*, il se plaint amèrement des poursuites exercées contre l'*Émancipation* légitimiste de Cambrai, et en conclut que nous sommes moins libres qu'avant Février.

— A tous les noms déjà nommés, comme devant participer aux faveurs supérieures du président de la République, nous ajouterons celui du citoyen Zangiacomì, que son origine corse et ses antécédents judiciaires contre la presse libérale paraissent avoir recommandé à l'attention du nouveau gouvernement pour en faire le préfet de police.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 17 décembre.

L'Assemblée renvoie la proposition Dufournel, sur le reboisement, au comité des finances.

Le citoyen président. La parole est au citoyen Lagrange pour des interpellations (Au centre : Oh ! oh !)

Le citoyen LAGRANGE. Citoyens représentants, je vous demande pardon si je me montre si entêté pour venir sans cesse poser devant vous la même question. Il est bon pourtant qu'un terme soit fixé. (Oui ! oui !) A la séance de jeudi, quand j'ai demandé que la discussion fût fixée au samedi : on a posé deux votes de jours différents, vendredi et lundi. Sur la question de vendredi le vote a été douteux... Sur la question de lundi, le scrutin a été contre moi. Jamais je n'avais posé la question en ces termes. Voici mes termes : J'avais demandé pour la discussion un jour antérieur à la proclamation du nouveau président de la République. Maintenant je viens en très-pen de mots vous demander que la grave question de l'amnistie soit mise à l'ordre du jour. Citoyens, nous devons serrer nos rangs pour nous défendre contre les ennemis du dedans et du dehors...

Je vous demande s'il ne vous appartient pas à vous, représentants souverains du peuple, de donner l'amnistie. Si vous la laissez venir de Londres ou d'ailleurs... je vous demande si vous voulez que cette amnistie soit accordée par un homme, tandis que les représentants de la souveraineté du peuple restent muets sur leurs bancs, sourds au cri de grâce que je leur fais entendre en faveur de tant de malheureux. (Au centre : Assez ! assez !) Si votre patience est lasse, la patience de tant de malheureuses familles l'est aussi. (Oh ! oh !)

Eh ! citoyens, vous restez sourds à mes accents, quand Dieu a dû vous mettre dans le cœur la pitié pour ces malheureux... Dieu qui a toujours favorisé la Révolution, Dieu qui a fait la République en Février... (Rires au centre.) Oui... Dieu ! car je ne crois pas que ce soient les hommes ! (Très bien ! très bien !) Oui, c'est Dieu qui a fait la République de Février, et je puis le dire bien haut, moi soldat de la Révolution de Février, non... ce n'est pas une poignée de révolutionnaires comme moi qui ont pu faire disparaître un trône appuyé sur tant de baïonnettes.

C'est Dieu ! c'est Dieu qui en juin a sauvé la République contre les machinations de tant d'ennemis ! c'est Dieu qui, tandis que tant de pauvres femmes, tant de pauvres enfants gémissent loin de leurs soutiens naturels, c'est Dieu qui a donné à ces pauvres enfants son beau soleil qui les réchauffe ! Je ne demande pas formellement et à développer ma proposition demain ; mais je demande que vous prononciez par un oui ou par un non sur la question de savoir si vous discuterez la question de l'amnistie.

Je vous demande un vote français, un vote loyal à poitrine découverte... Enfin je vous demande un scrutin de division ! (Oui ! — Très bien !)

Le citoyen président. Le citoyen Lagrange demande à l'Assemblée de dire par oui ou par non si elle entend discuter l'amnistie. Y a-t-il opposition au scrutin de division ?

A droite. Non.

Le citoyen LAGRANGE. Je prévins que si l'on demandait le scrutin secret, mes amis et moi nous serions disposés à publier nos votes dans les journaux.

Le citoyen Léon FAUCHER. Une menace !

A droite. Alors le scrutin secret ! le scrutin secret !

Cinquante membres se lèvent pour le scrutin secret.

Le citoyen président. On va procéder au scrutin secret. Si l'Assemblée adoptait la proposition du citoyen Lagrange, elle serait mise en tête de l'ordre du jour de demain. (Bruit.)

A gauche. Les noms de ceux qui ont demandé le scrutin !

Le citoyen LAGRANGE. Je demande la parole pour un fait personnel.

Le citoyen SAINT-REVE. Il n'y a pas de fait personnel !

A droite. Assez ! assez !

Le citoyen Lagrange est obligé de descendre de la tribune sans avoir pu se faire entendre.

On procède au scrutin secret ; en voici le résultat :

Nombre des votants,	565
Majorité absolue,	285
Boules blanches,	189
Boules noires,	376

L'Assemblée repousse la proposition du citoyen Lagrange.

Le citoyen DEVILLE. Allons... courage !

Le citoyen président. Je dois donner connaissance à l'Assemblée des travaux de la commission des procès-verbaux. Hier, vingt-deux départements ont envoyé leurs procès-verbaux ; aujourd'hui la commission les a reçus de quinze départements. Elle attend encore ceux de vingt départements.

La séance est levée à six heures.

## (Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 19 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

A trois heures et demie, la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le citoyen Lagrange a la parole pour un motion d'ordre.

Le citoyen LAGRANGE. A la fin de la séance d'hier, j'ai cru devoir protester contre la manière dont avait été posée la question que j'avais soumise à vos délibérations. J'avais demandé que la question soit posée ainsi : Que la question de l'amnistie soit vidée avant la proclamation du président. Je ne viens pas seulement protester contre cela, je commencerais par protester contre moi-même ; car quelques paroles qui m'ont échappé ont donné lieu à une fâcheuse interprétation. On a murmuré le mot d'intimidation. A Dieu ne plaise qu'en annonçant que mes amis et moi nous publierions nos noms, nous ayons eu cette pensée. (Très bien !) Moi je ne courberai jamais la tête devant l'intimidation, quelle qu'elle soit ; je ne voudrais pas en faire un moyen vis-à-vis de personne. Maintenant, citoyens, au nom de cette bienveillance que vous m'accordez, permettez-moi d'insister une dernière fois (Oh ! oh !). Si vous saviez les lettres que je reçois ; si vous saviez quelles atroces misères me sont révélées. J'ai été en prison, moi aussi, mais j'y étais en bonne compagnie avec les citoyens Lamennais, Guinaud et Godefroy Cavaignac, et nous n'étions pas trop malheureux. D'ailleurs, aux yeux de la loi, j'étais coupable, volontairement coupable, tandis que parmi les infortunés pour lesquels je plaide, il y a peut-être des innocents (Interruption. Allons donc ! allons donc ! la question préalable.)

Le citoyen CHAMPAGNE. Je demande la question préalable. Mes sympathies sont acquises à tous les infortunés. Mais une amnistie générale peut avoir ses dangers, d'autant plus qu'on pourrait l'attribuer à l'intimidation. (Très bien ! La question préalable.)

Le citoyen LAROCHE-QUELLEN. Il n'y a pas de discussion, on ne peut accorder la question préalable, il suffit de passer à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition relative à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

Le citoyen Durieu demande le renvoi dans les bureaux de ce projet qui n'est pas suffisamment élaboré.

Le citoyen Mortimer-Ternaux insiste pour que la discussion ait lieu. La question est à l'étude depuis cinq ans, et elle est suffisamment mûrie. Le renvoi serait une fin de non-recevoir, car six mois s'écouleront avant que les bureaux aient terminé leur travail.

Le citoyen F. de Lasteysie appuie le renvoi dans les bureaux qui est adopté.

Dépôt de plusieurs rapports.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.  
La séance continue.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 17 novembre 1848.

Présidence du citoyen REVEL, Maire.

La séance est ouverte à six heures du soir.

L'appel nominal constate la présence des citoyens Bacot, Bernard, Bonnaud, Bouviols, Brevard, Bouchardy, Brossette, Bruyn, Chaboud, Charent, Ducarre, Faure (Bruno), Fayolle, Fraisse, Grillet, Grinand, Hodieu, Juif, Laforest (Emile), Loysen, Métra, Monnier, Morellet, Morlon, Noailly, Pailleron, Pain, Peyronnet, Pitiol-Collella, Régnay, Ricard, Saunier, Seriziat, Vachez, Valois.

Le citoyen Edant, retenu à la commission des écharpes, le citoyen Prost, malade, et le citoyen Piatton, se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté, après une observation du citoyen Chaboud, à propos de l'omission de son nom sur le compte-rendu de la séance du 6 novembre, publiée dans les journaux; il paraît résulter des explications fournies, que cette omission doit être attribuée à la circonstance, que, parfois, les conseillers n'arrivent à la séance qu'après l'appel nominal. Pour éviter les inconvénients de ces omissions, les membres du conseil sont priés de se faire inscrire lorsqu'ils arriveront après l'appel.

Le citoyen maire annonce qu'en exécution du décret du 6 novembre dernier, la Constitution sera proclamée solennellement dimanche prochain 19 courant, à midi, sur la place des Terreaux. Il demande que pour célébrer dignement cette fête, on maintienne au budget supplémentaire de 1848, au chapitre des dépenses pour fêtes publiques, une somme de 40,000 fr. qui sera employée à dégager du Mont-de-Piété des effets en ustensiles et vêtements engagés jusqu'au chiffre de 6 fr.

L'examen de cette demande est renvoyé au moment du rapport de la commission des finances sur le budget supplémentaire de 1848.

Le citoyen Ducarre, au nom de la commission des intérêts publics, fait un rapport sur la réclamation de la commune de la Guillotière, relativement au privilège exercé sur ladite commune par le directeur des théâtres de Lyon. Ce rapport conclut à l'adoption de la délibération suivante : « Jusqu'à ce que la législation sur les théâtres soit modifiée ou qu'elle soit remplacée par un système nouveau, la ville de Lyon repousse les prétentions émises par la ville de la Guillotière, et demande au citoyen ministre de l'intérieur, qu'il maintienne les villes de Lyon et de la Guillotière, dans une même circonscription théâtrale. »

Le citoyen Juif prend la parole pour combattre les conclusions de la commission; il s'élève contre les prétentions de la ville de Lyon à vouloir exercer un privilège sur les théâtres de la Guillotière. Ce privilège est une injustice; il a été créé au profit d'un directeur, sans qu'aucune compensation ait été accordée à la commune sur laquelle il pèse.

Le citoyen Juif remonte à l'origine de ce privilège; il rappelle les procès que la direction des théâtres de Lyon a eus à soutenir contre des établissements de la Guillotière, qui voulaient s'affranchir d'un impôt aussi criant; ce fut à la suite de ces débats judiciaires que l'Autorité supérieure, saisie de la question, étendit la circonscription théâtrale de Lyon aux communes suburbaines, et accorda ainsi au directeur de Lyon un droit de prélèvement d'un cinquième des recettes sur les théâtres desdites communes.

Le citoyen Valois rectifie quelques faits avancés par le citoyen Juif, à propos des procès que la direction de Lyon a eus à soutenir. Il dit que le privilège a toujours existé, et que, s'il a été suspendu momentanément, quant à la commune de la Guillotière, ça été par la volonté d'un directeur qui, par ce fait même, a succombé un peu plus tôt que les autres. Lorsque le privilège de la troupe sédentaire de la ville de Lyon a été créé, la Guillotière n'était qu'un faubourg de Lyon; par suite de l'augmentation de sa population qui, d'ailleurs, fait partie de l'agglomération lyonnaise, la Guillotière a dû être, comme elle l'a été, comprise nominativement dans le privilège du directeur.

Mais, au reste, la ville de la Guillotière ne vit et ne peut vivre que de la vie de la ville de Lyon; sans Lyon la ville de la Guillotière ne serait rien; car elle profite de tous les établissements publics de la cité-mère. Veut-on créer à nos théâtres une concurrence qui sera exécutée des charges d'un cautionnement, de l'entretien de quatre troupes, des frais de mise en scène, qui sera libre de toute surveillance au point de vue de l'article 2, on réouvrira à coup sûr toutes nos directions; mais alors, il faut fermer à la Guillotière nos musées, nos bibliothèques, nos hôpitaux, nos établissements d'instruction, notre Ecole des beaux arts, et ainsi, on aura mis en pratique la maxime de chacun chez soi.

Le citoyen Valois conclut dans le sens du rapport.

Le citoyen Juif discute la valeur des arguments présentés par le citoyen Valois, et, à propos du procès dont on a parlé, explique que l'établissement de la Rotonde avait été exonéré du paiement du cinquième par un jugement de première instance, et que ce fut sur l'appel, qu'un arrêt de la cour maintint le privilège.

La délibération proposée par la commission est mise aux voix et adoptée.

Le citoyen Fayolle fait, en remplacement du citoyen Piatton et au nom de la commission des finances, un rapport sur la demande du receveur municipal, en décharge des non-valeurs pour 1847.

Il résulte de ce rapport, que le montant total des non-valeurs ou sommes irrécouvrables arrivent au chiffre de 900 fr., et que la demande en décharge est fondée en tous points. En conséquence, le rapporteur conclut dans un sens favorable. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Le citoyen Bruyn explique au conseil que la commission du contentieux a été saisie de la demande du citoyen Bissuel, architecte, en mainlevée d'une inscription d'office mal-à-propos prise sur sa maison de la rue Gentil; que le rapport dont il a été chargé n'a pu être préparé à cause de quelques difficultés pour la solution desquelles il importe que la commission se réunisse de nouveau; à la prochaine séance, le rapport sera présenté au conseil.

Le citoyen Grinand, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur le compte de gestion du receveur municipal pour le Dépôt de Mendicité pendant l'année 1847. Ce compte étant, de tous points, conforme aux instructions sur la matière, et la commission l'ayant examiné avec soin, propose de l'approuver.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Le citoyen Valois, au nom de la même commission, fait un rapport sur le budget supplémentaire de 1848.

Ce rapport signale une omission faite à la section 3 des nouveaux crédits à ouvrir, d'une somme de 824 fr. due au sieur Plan, architecte, pour diverses expertises par lui faites dans l'intérêt de la Ville, en l'année 1847, à raison de terrains livrés à la voie publique.

Après avoir passé en revue les différents articles dont se compose ce budget, le rapporteur appelle l'attention du conseil sur trois points principaux qui ont donné lieu à un examen approfondi de la part de la commission.

Sur le premier point, qui est relatif à l'impôt des 55 centimes, la commission propose l'adoption de la délibération suivante :

- Le conseil municipal de la ville de Lyon,
- Vu le décret du 27 mars 1848;
- Vu le décret du 3 mai suivant;
- Vu la délibération du 22 juin;
- Vu l'exposé des motifs présentés par le citoyen maire à l'appui du budget supplémentaire de 1848;

Considérant que, les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la ville de Lyon s'est trouvée à la suite des événements du mois de février dernier, ont abaissé ses recettes et accru ses charges dans une telle proportion, qu'il serait impossible de couvrir les dépenses par les moyens ordinaires, et qu'à défaut des ressources extraordinaires sur lesquelles

elle aurait dû compter, elle serait fatalement amenée à la suspension complète de tous les services municipaux;

Considérant que, par un décret du 27 mars dernier, la ville a été autorisée à s'imposer extraordinairement à concurrence de 55 centimes sur le montant des quatre contributions directes; que cette autorisation n'aurait été qu'une formule mensongère, si elle n'eût pas laissé à la ville la faculté de régler la quotité et l'emploi de son impôt; que dès-lors, cette contribution avait un caractère purement communal, et devait forcément prendre place, soit pour la recette, soit pour la dépense, dans la caisse et dans le budget de la ville;

Considérant que la pensée du gouvernement était en parfait rapport avec cette interprétation, puisque, à la date du 3 mai, un second décret a été rendu, portant la disposition suivante : « La ville de Lyon est autorisée à emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit directement, de la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra excéder 5 p. 0/0, une somme de 4,500,000 fr. remboursables sur le produit de l'impôt extraordinaire de 55 centimes, approuvé par un décret du 27 mars 1848, au fur et à mesure de la perception; »

Considérant que, si un emprunt eût été contracté sous la foi du décret, il serait impossible d'admettre que le recouvrement des 55 centimes ne fût pas affecté spécialement à son remboursement; que dès-lors et l'emprunt n'ayant pas été réalisé, on ne pouvait contester à la ville le droit de retirer son impôt extraordinaire, au fur et à mesure de perception, pour l'employer aux mêmes besoins auxquels l'emprunt était destiné, c'est-à-dire aux dépenses courantes de ses services municipaux;

Considérant que, à la date du 22 juin dernier, le conseil municipal usant du droit qu'il lui était conféré par le décret du 27 mars, a voté la contribution extraordinaire des 55 centimes, mais sous la condition formellement exprimée: que les sommes provenant de cet impôt seraient perçues comme impôt communal; que, dès-lors, cette contribution serait illégalement levée et employée, si un autre caractère lui était donné ou si elle était détournée de sa destination;

Considérant qu'à défaut par l'autorité supérieure d'avoir approuvé la délibération du 22 juin, et porté une décision définitive sur la nature et l'emploi de cet impôt, la plupart des habitants ont refusé et refusent encore de l'acquiescer; qu'un plus long retard en rendrait le recouvrement de plus en plus difficile, et que les non-valeurs, résultat infaillible de cette situation déplorable, agiteront une nouvelle perturbation dans les finances de la ville;

Considérant que, dans le cas même où le gouvernement serait fondé à réclamer contre la ville une portion quelconque de la dépense des travaux généraux exécutés par les ateliers nationaux, ce qui serait contraire à toutes les règles administratives et à tout principe d'équité, il serait utile aux intérêts des deux partis de séparer deux questions qui sont complètement distinctes, et de rentrer dans la légalité en permettant à la ville de percevoir et d'appliquer à sa véritable destination la contribution communale qu'elle s'est volontairement imposée.

Délibère: Que l'impôt de 55 centimes sur les quatre contributions directes, voté en conformité des décrets des 27 mars et 3 mai dernier, ne peut être perçu que pour être versé dans la caisse municipale, afin d'être employé aux besoins actuels et urgents de la ville et aux services courants;

Que le citoyen maire est, en conséquence, invité à se pourvoir de nouveau au près du gouvernement pour faire lever immédiatement les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour, soit à ce que la délibération du 22 juin dernier fût approuvée, soit à ce que les recouvrements de l'impôt fussent versés dans la caisse municipale, obstacles qui auraient les plus funestes conséquences pour les finances de la ville, s'ils devaient encore se prolonger.

Qu'enfin le montant présumé de la contribution de 55 centimes sera, suivant la proposition du citoyen maire, porté en recettes au budget supplémentaire de 1848.

Fait à Lyon, en séance, le 17 novembre 1848.

(La suite au prochain numéro.)

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIÈRE.

Séance du 17 octobre 1848.

Présidence du citoyen COUX, maire.

Le procès-verbal du 14 courant est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition du citoyen Collomb, relative au chemin de St-Priest à Hayrieux, projeté dans une direction beaucoup plus abrégée. La dépense de cette voie de communication serait supportée par les propriétaires riverains de ces deux localités.

Une commission est nommée pour l'examen de cette affaire.

Le citoyen Genoudet demande que l'administration fasse abattre les platanes existant sur le cours de l'Égalité.

Le conseil décide sans discussion que le citoyen maire reste juge de la solution de cette question et qu'il donnera à la proposition du citoyen Genoudet la suite qui lui paraîtra la plus convenable à l'hygiène publique et à l'embellissement de la localité.

Le citoyen Collomb demande que sa proposition tendant à augmenter de 3,000 fr. la subvention allouée par la ville à l'hospice des Vieillards, soit renvoyée à la discussion du budget primitif de 1849.

Le conseil adopte.

Le citoyen Lambert demande qu'une barrière soit établie sur le pont de la Tête-d'Or pour compter les montons qui s'introduisent dans la commune par cette voie, et faciliter la surveillance de l'octroi.

Le citoyen maire donne son assentiment à cette proposition et engage le conseil à en laisser l'appréciation à l'administration, qui, pour s'éclairer, provoquera un rapport du préposé en chef de l'octroi et y donnera la suite la plus propre à garantir la rentrée des revenus communaux.

Le citoyen maire invite ensuite le citoyen Collomb à formuler par écrit, sa proposition relative à l'établissement, par l'administration municipale de la ville de concert avec celle de Lyon, d'un parc destiné à recevoir les montons qui se présentent à la tête du pont de la Guillotière, tant pour la sortie que pour la rentrée, et éviter par là les encombrements et les accidents qui arrivent souvent aux abords de ce pont.

Passant ensuite à l'agrandissement de l'école mutuelle des Brotteaux, proposé par le citoyen Lambert, le conseil nomme une commission de 9 membres pour examiner toutes les questions qui ont trait à l'instruction primaire et insérées à l'ordre du jour sous les numéros 30, 32, 33, 35, 37, 38, 40, 41, 42 et 45.

Il réserve pour la discussion du budget de 1849, la gratification demandée par le citoyen Armand pour les enfants qui se destinent à l'école des Beaux-Arts.

Le citoyen Guillard renouvelle sa proposition d'établir à Monplaisir un marché de vaches laitières. Cette proposition déjà adoptée par le conseil municipal de la Guillotière et vivement appuyée par le conseil général du Rhône, a été repoussée par le gouvernement par le motif que le marché projeté ferait une concurrence nuisible à celui de St-Just et porterait un préjudice notable à la ville de Lyon. Il résulterait de ce rejet, que les renseignements fournis au ministre du commerce et de l'agriculture auraient été complètement erronés ou présentés sous un faux jour.

Le conseil prend l'engagement de rappeler au gouvernement son vote et le vœu émis par le conseil général du Rhône; de faire en même temps toutes les démarches nécessaires pour arriver à l'obtention de ce marché.

Le citoyen Richard-Vitton demande l'établissement d'un marché aux veaux dans l'intérieur de la Guillotière. Il est décidé que l'urgence et les détails de cette proposition seront étudiés prochainement.

Aux plaintes exprimées par les tailleurs de pierre, relatives aux embarcations qu'ils éprouvent dans l'exercice de leur profession sur les chantiers établis au bas port, par suite du mauvais vouloir et de la négligence de l'inspecteur, pliantes dont le citoyen Bolian se fait l'écho auprès du conseil; le citoyen maire donne l'assurance qu'il avisera aux moyens de faire cesser un si fâcheux état de choses.

Le conseil autorise aussi le citoyen maire sur la proposition développée par le citoyen Genoudet, à prendre auprès du préposé en chef de l'octroi

tous les renseignements nécessaires et à user de tous les moyens en son pouvoir, pour établir une bascule à la Guillotière et une aux Brotteaux, afin de percevoir l'impôt sur la viande au poids, et d'augmenter cette recette d'une somme annuelle d'environ 30,000 fr. que lui a fait perdre la nouvelle loi qui taxe la viande au poids.

Le conseil nomme ensuite le citoyen Richard-Vitton, Ferret et Grivault membres de la commission chargée d'examiner la demande de changement du local du presbytère de St-Maurice, et de s'enquérir du prix des autres cures de la commune.

La séance est levée.

## COUR D'ASSISES DU RHONE.

Audience du lundi 18 décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MENOUX.

Augoyard comparait sous l'accusation de coups et blessures ayant occasionné la mort sans l'intention de la donner. Augoyard entretenait des relations avec une femme dont le mari avait disparu depuis plusieurs années. Sa jalousie continuelle et les mauvais traitements dont il l'accablait, lorsque sa défiance se trouvait éveillée par quelques soupçons, avait déterminé cette femme à rompre avec lui. Ce fut alors que se passa la scène qui devait amener la mort de cette malheureuse. Augoyard se trouvait avec elle, occupé à battre du blé, lorsque quelques paroles éveillèrent sa jalousie, et dans un moment de fureur il lui porta un coup de fléau. — Frappée à la tempe, elle tomba raide et expira quelques moments après. Augoyard, désespéré, se jeta éperdu sur son corps, et lorsqu'elle eût rendu le dernier soupir, il se leva furieux et courut se précipiter dans un puits d'où les voisins le retirèrent avec peine et malgré ses efforts.

La défense a soutenu qu'Augoyard n'avait pas réellement frappé cette malheureuse femme; que le coup qu'il lui portait ne l'avait été qu'en plaisantant, et que, si un malheureux hasard ne l'avait pas dirigé vers la tempe, il n'aurait pas même marqué.

Augoyard a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

## Chronique locale.

Pendant les derniers jours qui ont précédé l'élection du président, nos lecteurs habituels furent surpris de ne plus voir une distribution aussi forte des numéros du *Peuple Souverain*. Des observations nous furent faites à cet égard, mais comme notre tirage était le même et que la vente dans les bureaux se faisait comme par le passé, nous ne pouvions expliquer ce fait. Aujourd'hui, le mystère est dévoilé, car hier un certain docteur X. B., entendant annoncer dans la rue le *Peuple*, journal du citoyen Proudhon, rédigés dans les mêmes idées que le nôtre, s'approcha du crieur, lui prit tous les journaux qu'il avait, les paya et les mit dans sa poche. C'est ce qui nous sera sans doute arrivé l'avant-dernière semaine. Nouvelle ruse électorale! C'est sans doute pour ce motif que l'on accusait notre journal d'avoir tourné; on citait même des lettres, des articles que l'on disait y avoir lus; le peuple croyait à ces calomnies, ne pouvant vérifier l'exactitude des faits, puisque son journal habituel lui faisait défaut. Voilà, on peut le dire, de l'argent bien employé! Oh! incorrigibles monarchiens, vous faudra-t-il donc un jour une nouvelle leçon de fraternité, un nouveau pardon?

— On lit dans le *Journal des Chemins de fer* que les travaux de Paris à Lyon sur le territoire de la Côte-d'Or, entre Aisy et Blairy, ne seront pas entamés cet hiver, tous les fonds disponibles devant être concentrés sur le parcours de Paris à Tonnerre, qu'on voudrait livrer le plus tôt possible à la circulation. Quant à la section de Dijon à Chalon, qui est achevée, sauf les stations définitives, et qu'on devait inaugurer vers la fin du mois de novembre, il paraît qu'elle ne sera livrée à la circulation qu'à Pâques, c'est-à-dire juste à la fin de la septième année de construction.

Il faut sept ans aux ingénieurs de l'Etat pour construire une petite ligne qu'en Allemagne ou en Angleterre une compagnie achèverait facilement en sept mois.

— Le nouveau pont qui vient de se construire sur le Rhône, près de la manufacture de tabac, a été mis à l'essai hier dans la journée, et il a résisté parfaitement au poids énorme dont on l'aurait chargé. Le pont bâti sur la Saône, sur l'alignement du précédent, sera essayé aujourd'hui.

— Le théâtre des Célestins est dans une veine heureuse; au succès du *Livre Noir* succède un succès nouveau dans les *Sept Péchés capitaux*; la seconde représentation avait attiré hier un public plus nombreux encore que la première.

— Un dimanche le compte-rendu de cet ouvrage ainsi que des débuts et des reprises qui se préparent au Grand-Théâtre.

— Le *Salut Public* annonce que Mme Wable, une des plus agréables actrices des Célestins, a quitté furtivement ses camarades pour disparaître de notre scène. Ce fait n'est pas exact: Mme Wable est partie à la suite d'un engagement que son mari a contracté pour elle à Toulouse, où il est lui-même, et elle est partie avec l'agrément des sociétaires des Célestins.

— On nous signale de déplorables malheurs survenus dans l'incendie qui a éclaté à Meyzieux. Un caporal aurait été entraîné d'un étage supérieur et aurait eu les côtes enfoncées; un soldat aurait eu les yeux brûlés, un voltigeur se serait cassé une cuisse, sans compter de nombreux accidents moins graves. On voit là le dévoilement toujours sincère et spontané des soldats français.

Le colonel même du 19<sup>e</sup> léger, cantonné dans ces contrées, était sur les toits donnant des ordres, dirigeant avec ses officiers, les secours que ses soldats s'empressaient d'apporter aux habitants et qui ont empêché le sinistre de s'étendre à un plus grand nombre d'habitations.

Le dégat s'élève, dit-on, à une dizaine de mille francs.

— On se rappelle que nous avons annoncé précédemment un bal qui a été donné le 2 courant chez le citoyen Sanaoze, aux Brotteaux, au profit des indigents de Lyon et de la Guillotière. Malgré nos exhortations, ce bal n'a pas été ce qu'il devait être; les temps sont si durs! il y a tant de misères cachées! La Société des artistes lyonnais nous adresse à cet effet la lettre suivante :

Lyon, le 20 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,  
Nous vous adressons nos remerciements ainsi qu'aux personnes qui ont bien voulu coopérer au bal donné le 2 courant, chez le citoyen Sanaoze, par la Société de bienfaisance des artistes musiciens de la ville de Lyon.

La recette brute, s'élevant à 53 fr. 40 c., a été versée par moitié aux maires de Lyon et de la Guillotière.

Les frais, se montant à 50 fr., ont été payés par les artistes sociétaires. Les fermiers du droit des pauvres ont bien voulu coopérer à cette œuvre philanthropique qui, malheureusement, n'a pas produit selon nos desirs. Agréer, citoyen, etc.

Pour la société, J. LARIVOIRE,  
Syndic, place St-Paul, 17.

NOTA. Le citoyen Larivoire se charge d'adresser des artistes à ceux qui en auront besoin.

## SOIES.

ATENAS, 16 décembre. — La hausse a fait aujourd'hui un nouveau pas en avant à notre marché, mais seulement sur les soies de première qualité, qui sont de plus en plus recherchées et que l'on a payées jusqu'à 42 fr. le kilo.

Cette hausse se maintiendra et progressera indubitablement, maintenant qu'il paraît certain que le pouvoir passera sans secousse aux mains du nouveau président de la République.

La belle marchandise était rare; l'inférieure un peu plus abondante, était tenue de 36 à 39 fr. le kilo, selon les qualités.

Dans les marchés du Midi, il y a toujours grand empressement aux achats et tendance progressive vers la hausse.

La belle marchandise se montre peu. On veut voir venir.

A Romans les affaires ont repris beaucoup d'activité. Vendredi dernier il s'est vendu sur la place de fortes parties de soies grèges du pays, à 18 fr. le 1/2 kilogr. Le dimanche suivant, les achats ont été encore plus nombreux; une partie de marchandise de première qualité, de 3 quintaux a été vendue 19 fr. le 1/2 kilogr.

On espère une hausse plus prononcée.

A Marseille, l'inaction la plus absolue a régné cette semaine sur notre marché pour les soies. Le peu d'empressement des acheteurs d'une part, et de l'autre la tenacité des vendeurs ont contribué également à l'absence de toute transaction. Cependant l'opinion générale est assez prononcée pour le maintien des prix.

Nous n'avons rien à signaler en arrivage, le paquebot Ros-tand est en retard.

8 ball. Castravan.	10	11
2 » Brousse C. G.	13	50
7 » Baffa.	11	
10 » Morée fine.	14	
3 » Calamata.	9	

AVIGNON, 16 décembre.

Filature 1er ordre, 41 à 42 fr. le kilo.

Ordinaires, 36 à 39.

ALAIS, 11 décembre. — Les soies fines continuent d'être délaissées: on ne cite que quelques petites ventes en 516 cocons 3e qualité. Les soies grosses, trames chiques et doupiens sont au contraire très demandées.

Grèges jaunes. 3 à 4 cocons 1re qualité, 45 fr.; idem 2e qualité, 43 25 à 43 50. — 5 à 6 cocons 1re qualité, 44 25; idem 2e qualité, 43; idem 3e qualité, en petites, 40 à 41.

Grèges blanches. 4 à 5 cocons 1re qualité, 34; idem 2e qualité, 51 à 52.

## Départements.

On lit dans l'Indépendant de Marseille:

« Vendredi soir, à l'heure où les compagnies de la garde nationale de service à l'Hôtel-de-Ville, regagnaient leurs places d'armes, des cris isolés de *vive l'empereur!* se sont fait entendre dans la rue de la Coutellerie. Quelques instants après, comme la tête de ces compagnies débouchait sur la place de la République, des voix plus nombreuses ont répété *vive Cavaignac!* à ces cris, d'autres ont répondu par celui de *vive Ledru-Rollin!* »

« Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à s'abstenir de manifestations semblables qui ne peuvent avoir d'autres résultats que d'exciter les passions politiques et amener des collisions toujours déplorables. »

On écrit de Marseille:

« Un duel au pistolet a eu lieu dimanche entre deux officiers d'artillerie appartenant à l'armée. Les deux adversaires se sont réciproquement blessés à la main. Fort heureusement ni l'une ni l'autre de ces blessures n'offraient de la gravité. »

— Le Wauxhal a été hier le théâtre d'une scène tragique. Une fille soumise, corse de naissance, a frappé d'un coup de couteau un jeune ouvrier mécanicien qui avait été son amant. Il paraît que celui-ci s'étant pris de querelle avec le rival qui l'avait supplanté auprès d'elle, cette fille est intervenue dans la lutte et lui a fait expier son ancienne liaison par une blessure dont nous ignorons la gravité. Cette fille est entre les mains de la justice.

## Allemagne.

FRANCKFURT-SUR-MAIN, 15 décembre. — M. de Schmerling et M. de Wiesth, l'un ministre, l'autre sous-secrétaire d'Etat, viennent de donner leur démission; le vicair-général de l'empire l'a acceptée.

M. Henri de Gagern a accepté un portefeuille dans le nouveau cabinet. On annonce que M. Moke, ministre de la justice, veut donner aussi sa démission, parce qu'il ne lui convient pas de faire partie d'un ministère exclusivement prussien.

— L'Autriche a formellement déclaré ne pas vouloir contribuer à l'établissement d'une flotte allemande et rappelle son représentant auprès du congrès des douanes. M. de Schmerling voulait que l'Assemblée nationale renouvelât les négociations avec l'Autriche relativement à la question de l'unité allemande, mais il n'a pu faire adopter cette proposition; voilà pourquoi il s'est retiré. Maintenant, il ne reste plus en présence qu'un parti prussien et un parti autrichien.

FRANCKFURT, 16 décembre. — Dans l'Assemblée nationale, séance du jour, M. de Gagern a annoncé qu'il avait accepté l'offre que lui avait faite le vicair-général de l'empire, de former un nouveau cabinet. Lundi prochain, l'Assemblée nommera un président, en remplacement de M. de Gagern, dans le ministère sera accompagné d'un programme en réponse à celui que le ministre autrichien a communiqué à la diète de Kremsier.

— MORAVIE. — OLLMUTZ, 15 décembre. — Les Russes sont entrés dans Kronstadt, ville de la Transylvanie. On dit que Kossuth a été proclamé roi de la Hongrie, sous le nom de Louis IV.

## Angleterre.

LONDRES, 16 décembre 1848. — Dans une réunion du conseil privé, qui s'est tenu à Osborne-House, il a été décidé que le parlement serait de nouveau prorogé au 1er février. M. Gustave de Beaumont fait ses préparatifs pour se rendre à Paris.

Le comte Reventlon, ministre de Danemark, a eu une longue entrevue avec le vicomte Palmerston.

## Nouvelles diverses.

Le *Moniteur* publie quelques nominations dans l'ordre judiciaire.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« L'instruction relative à l'attentat du 15 mai, paraît toucher à son terme pour la partie qui doit précéder le débat public. On assure que sur la demande du procureur-général Corne, la chambre d'accusation de la cour d'appel, a indiqué l'audience de vendredi prochain, 22 décembre, pour entendre le rapport du ministère public sur cette volumineuse procédure qui se compose de plus de trois mille pièces. La marche suivie jusqu'ici dans cette affaire, et la procédure engagée devant la chambre d'accusation, ne permettent pas de préjuger encore devant quelle juridiction les débats s'ouvriront. L'arrêt même de la chambre d'accusation de la cour de Paris ne paraît pas devoir faire obstacle à ce que le procès soit ultérieurement renvoyé, pour sûreté publique ou suspicion légitime, devant une cour d'assises autre que celle de la Seine. »

— Des quêtes auront lieu le jour de Noël dans toutes les églises de Paris, par les soins des membres des bureaux de charité, au profit des pauvres.

— On a trouvé, sur le sommet d'un four-à-chaux, situé sur les buttes St-Chaumont, à Paris, un cadavre entièrement carbonisé. On suppose qu'un de ces vagabonds, qui vont souvent la nuit chercher un asile dans les fours, s'y est endormi étant ivre, et qu'asphyxié par la fumée au moment de la cuisson, il n'a pas eu la force de se retirer.

— Quarante-cinq agents de change de Paris ont voté pour Louis-Napoléon et quinze pour le général Cavaignac.

— On affirme que des offres ont été faites de la part du citoyen Bonaparte à M. Gervais (de Caen), pour l'inviter à continuer les fonctions de préfet de police. M. Gervais a refusé, et on dit que ce poste important sera donné au fils du duc de Bassano.

— Les dommages causés au Panthéon par les projectiles, pendant les journées de juin, ont été estimés à 60,000 fr. On va commencer sous peu les travaux de restauration. La vieille caserne de Montagu sera démolie et les abords du Panthéon seront définitivement régularisés.

— On annonce qu'une grande fête anra lieu dimanche 24, à l'occasion de la proclamation du président de la République.

— Indépendamment de l'Elysée-National, le château de Saint-Cloud sera, dit-on, disposé pour être affecté à la présidence de la République.

— Des lectures politiques du soir vont être organisées dans les départements, d'après les instructions du ministre de l'instruction publique.

— L'école phalanstérienne vient de perdre un de ses membres les plus dévoués et les plus intelligents, M. Anthony, ancien élève de l'école polytechnique et capitaine d'artillerie. Cet officier a succombé, à Oran, à l'attaque d'une fluxion de poitrine.

— On prétend que le procès des citoyens Raspail, Barbès, Louis Blanc et autres, doit être dévolu à la haute cour nationale où les jurés, tous membres des conseils généraux, jugeront, au nombre de trente. Ce procès, dont les séances auraient lieu à Vincennes ou à Bourges, durerait au moins trois semaines.

— La grisaille qui était au-dessus de la principale porte de l'Elysée-National, et qui représentait les citoyens apportant leurs offrandes sur l'autel de la patrie, a été enlevée pour faire place à cette inscription:

Palais du président de la République française.

## VARIETES.

### RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

(Suite.)

#### L'Union fraternelle.

Dans ce vaste univers, sur cet espace immense,  
D'un maître on reconnaît l'immortelle puissance;  
Quelque nom qu'on lui donne en tout temps, en tout lieu,  
La nature est soumise aux volontés d'un Dieu;  
Ainsi, du Nord glacé jusqu'aux brûlants tropiques,  
Elle obéit partout à des lois organiques.  
Les éléments divers, mus par l'attraction,  
S'harmonisent encor par la répulsion;  
Cette meule de feu qui, dans les airs, scintille,  
N'est ce pas le foyer de la grande famille,  
L'astre vivifiant qui, par ses chauds rayons,  
Fait mûrir les épis qu'en juillet nous voyons?  
Et la terre enchaînée à ces lois éternelles  
Présente, à ses enfants, le fruit de ses mamelles.  
Eh bien! pauvres mortels, votre irritation  
Ne saurait s'expliquer par la création;  
Elle est juste, la loi, qui place tout un monde  
Sur l'espace animé que sa bonté féconde;  
Cherchez, en d'autres lieux, la source du malheur,  
Cherchez, vous trouverez, à dit le Rédempteur.  
Eh bien! le dévouement à l'œuvre humanitaire,  
Du volcan des abus doit fermer le cratère;  
C'est l'astre lumineux et chacun comprendra  
Que ce flambeau sacré jamais ne s'éteindra.  
Allons, heureux du jour, enfants de la fortune,  
Cessez d'incriminer la misère importune;  
Elle fut longue, hélas! mais le temps est venu  
Où le droit de chacun doit être reconnu;  
Pourquoi vouloir encor à de vieux privilèges  
S'accrocher de nos jours, infâmes sacrilèges!  
C'est nier le soleil, c'est de l'humanité  
Briser le culte saint par le Christ apporté.  
Ainsi, vous redoutez, dites-vous, la faucille  
Menaçant les liens qui tiennent la famille;  
Epée de Damoclès, infernale raison,  
Vain motif d'un refus ou d'une trahison;  
Pour la possession pleins de sollicitude,  
La conservation fait toute votre étude.

C'est bien, mais apprenez que la fraternité  
Veut aussi le respect de la propriété;  
Voyez la Liberté sur un lointain rivage,  
A la voix de la France abolir l'esclavage,  
Agiter son flambeau sur le noir Africain  
Et de ce paria faire un républicain.  
Pour vous, hommes bien nés, c'est une anomalie,  
Un décret abusif, une grande folie,  
Un non-sens absolu dont votre orgueil gémit,  
Que février conçut, puis que mars accomplit.  
Eh bien! au sein des mers, l'affranchi des Antilles  
A-t-il sapé les droits des créoles familles?  
A-t-il détruit ces champs, témoins de son labeur,  
Où le frappait jadis le fouet du commandeur?  
Non, il a respecté la famille et la terre,  
Dans son bourreau d'hier il n'a plus vu qu'un frère;  
Il a béni la France et la sainte équité,  
De rien, a fait un homme avec la liberté!  
C'est ainsi que le temps accomplit son ouvrage,  
L'homme, aujourd'hui, n'est plus l'homme du moyen-âge;  
Du fleuve du destin il faut suivre le cours,  
Nous sommes faits pour vivre et nous prêter secours,  
De notre beau pays la doctrine féconde  
Doit animer, un jour, tous les pays du monde.  
Accourez à sa voix, Russe, Belge, Germain,  
Abjurez vos erreurs et donnez-vous la main;  
Unissez vos efforts contre la tyrannie,  
Arrachez-lui les droits qu'au peuple elle dénie.  
Elle seule, aujourd'hui, dans un rêve insensé,  
Ne voit dans le présent qu'un retour du passé;  
Mais, contre le flambeau de la nouvelle école,  
Se briseront bientôt, son culte et son idole.  
Venez, nobles enfants, souchez des vieux Gaulois,  
De la fraternité, venez suivre les lois,  
Chassez de votre sein le vice qui déborde;  
A sa place, élevez un temple à la Concorde,  
Comme autrefois l'Hébreux au pays du Coran,  
Pour votre œuvre abattez les cèdres du Liban,  
Que l'or ne brille pas dans son architecture,  
Qu'il soit simple et modeste, ainsi que la nature;  
Erigez dans ce lieu la patrie en autel,  
Et soyez tous servants du culte fraternel.  
Oubliez pour toujours cette Rome avilie,  
Qui frappa sans pitié les fils de Cornélie,  
Flétrissez à jamais le mauvais citoyen,  
Cause de tous les maux du pauvre plébéien.  
Qu'ici bas la raison à tous serve de guide,  
Que la douce vertu dans tous les cœurs;  
Brisez, foutez aux pieds cette corruption,  
Ouvre d'un autre siècle, infernale action;  
Il faut qu'aux yeux du monde, elle serve d'exemple,  
Cette France qui dit: l'univers me contera le;  
Il faut que ses enfants, protégés par le ciel,  
Ne soient plus imprégnés de rancune et de fiel;  
Il faut, car Dieu le veut, que les biens de la terre  
Adondent sous le toit de l'humble prolétaire;  
Que l'Etat protégeant, servant la nation,  
Propege les bienfaits de l'éducation,  
Qu'abjurant pour toujours les sentiments de haine,  
Le pays ne soit plus une homicide arène.  
Où le pauvre éperdu, pour adoucir son sort,  
Et réclamer son pain, court affronter la mort.  
Oh! que jamais, du moins, ces terribles ravages  
Ne viennent plus troubler la paix de nos rivages.  
La République veut, non pas en fiction,  
Mais en réalité, le bonheur, l'union.  
Que chaque citoyen pratique avec franchise,  
Les sentiments humains de sa triple devise,  
Trilogie immortelle et que jadis grava,  
Sur le marbre et l'airain, la main de Jéovah,  
Modernes pèlerins, vous trouverez sans doute,  
D'autres ronces encor au milieu de la route.  
Qu'importe, allez toujours jusqu'au bout du chemin,  
Courageux aujourd'hui, vous le serez demain,  
Et bientôt le succès couronnant l'entreprise,  
Vous fera découvrir cette terre promise,  
Dans ce nouvel Eden, séjour de liberté  
Le bonheur vous suivra, vous l'aurez mérité.  
Alors enfants, alors la France grande et belle,  
N'aura plus qu'un seul cri: *L'union fraternelle!*

ROLLET.

### Bourse de Paris, du 16 décembre 1848.

Cinq pour cent.....	79	50	Emprunt Romain.....	68	1/2
Dito, fin courant.....	76	15	Emprunt Belge 1840.....		00
Trois pour cent.....	47	75	Actions de la banque.....	1785	20
Dito, fin courant.....	46	50	Obligations de la ville.....	1226	00
Quatre pour cent.....	00	00	Obligation piémontaise.....		00
Rente de Naples.....	00	00	Quatre canaux.....		00
Dette active d'Espagne.....	00	00	Jouissance des 4 canaux.....		00
CHEMIN DE FER.					
Saint-Germain.....			Orléans-Bordeaux.....	388	75
Versailles,rive droite.....	140		Nord.....	397	99
— rive gauche.....	117	50	Paris-Lyon.....		
Paris-Orléans.....	730		Paris-Strasbourg.....	347	40
Paris-Rouen.....	465		Tours-Nantes.....	323	75
Rouen-Hâvre.....	205		Montereau.....		
Marseille-Avignon.....	187	50	Dieppe.....		
Strasbourg-Bâle.....	88	75	Charleroy.....		
Centre.....	242	50	Lyon-Avignon.....		
Amiens-Boulogne.....	195		Fampoux.....		

Le directeur-gérant, FAURES.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.

A VENDRE.

Une Machine à vapeur, de la force d'un fort cheval, avec sa chaudière et tous ses accessoires.  
S'adresser, port des Cordeliers 57, au concierge.